

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 10 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-neuf, le jeudi quatre avril, à vingt heures,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine RENAUX-MARÉCHAL, Maire.

**Étaient présents** : Mmes BORMIOLI Francesca, DUEZ Amandine et RENAUX-MARÉCHAL Christine

MM. BAUBION Germain, MARTIN Claude, PRÉVOST Bernard et ROUSSEL Éric.

**Étai(en)t absent(s) excusé(s)** : Mme BOREL-BRUNEAU Claude (pouvoir à Bernard PRÉVOST), MM. COUTY Gabriel (pouvoir à Claude MARTIN), LOPEZ Alfredo (pouvoir à Éric ROUSSEL) et PICHOT Bertrand (pouvoir à Christine RENAUX-MARÉCHAL)

**Étai(en)t absent(s)** : M.

*Séance du 04/04/2019 – convocation du 29/03/2019*

*Monsieur Claude MARTIN a été nommé secrétaire de séance.*

### **I – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 ET DU BUDGET PRIMITIF 2019 :**

Christine RENAUX-MARÉCHAL présente le Compte Administratif 2018 au vu du Compte de Gestion de Monsieur le Receveur de Dreux.

Madame le Maire ayant quitté la salle, Monsieur PRÉVOST, doyen, fait procéder au vote.

Le Compte Administratif 2018 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Madame le Maire propose l'affectation du résultat 2018, qui se résume ainsi :

Le CA 2018 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 25 519,93 € et un déficit d'investissement de 1 459,98 €.

L'état des restes à réaliser en dépenses d'investissement est nul et en recettes d'investissement il est de 5 250,00 €.

De ce fait un virement à la **section d'investissement, compte 1068**, n'est pas pour équilibrer la section.

Le CA 2018 laisse apparaître définitivement un **excédent de fonctionnement, compte 002, de 25 519,93 €**.

Après en avoir délibéré, l'affectation des résultats est approuvée à l'unanimité par le Conseil Municipal puis Madame le Maire expose ensuite le Budget Primitif 2019, qui se résume ainsi :

### **La section d'investissement s'équilibre à 52 133,48 €**

Rappel des travaux prévus et votés :

- ✓ Suite et fin de l'élaboration d'un PLU sur la commune (restes à réaliser) ;
- ✓ Changement de la chaudière de l'annexe de la Mairie ;
- ✓ Travaux importants sur l'église ;
- ✓ Création et installation de placards dans la salle de la Mairie afin d'y ranger les archives communales.

### **La section de fonctionnement s'équilibre à 152 372,93 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité ce budget.

Par ailleurs, Madame le Maire a demandé aux conseillers de bien vouloir se prononcer sur les cotisations aux organismes que sont l'AMF 28 (cotisation annuelle de 150 €) et le CAUE (cotisation annuelle de 50 €). A l'unanimité, les membres du conseil ont accepté la cotisation à ces deux organismes et disent que les crédits budgétaires ont été prévus dans le BP 2019.

### **II – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DU PERCEPTEUR :**

Madame le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relative à l'exercice 2018 a été réalisée par le receveur de la Trésorerie de Dreux Municipale) et que les comptes de gestion établis par ce dernier sont conformes au compte administratif de la commune au regard des mandats et des titres émis au cours de l'année.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du receveur,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2018 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

### **III - FONDS DE PEREQUATION CONTINGENT 2019 :**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que la façon de percevoir le Fonds de Péréquation a été modifiée à compter de cette année. Ainsi, le fonds de péréquation ne sera plus attribué au regard des investissements réalisés au cours de l'année mais l'attribution se fait selon plusieurs critères, dont la population, le pourcentage d'investissement communal... Le versement aura lieu deux fois dans l'année. Un premier versement aura lieu en 2019 et le solde sera en 2020.

### **IV - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION :**

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la fixation des taux d'imposition pour l'année 2019. Les bases fiscales énoncées pour cette année 2019 sont en légère baisse, à - 0,29 % toutes taxes confondues. Toutefois, le budget est équilibré. Ainsi, après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition qui restent donc à :

- Taxe d'habitation = 11,85 %
- Taxe foncière Bâti = 16,64 %

- Taxe foncière Non Bâti = 45,01 %.

## **V – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Madame le Maire informe l'assemblée avoir reçu deux demandes de subventions pour cette année 2019 :

- L'une de l'ASC Mézières. Le montant demandé est de 100 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser la somme de 100 € à l'ASC Mézières pour l'année 2019 et dit que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2019 au compte 6574 en dépenses de la section de fonctionnement.
- L'autre de l'ESPAD. Depuis plusieurs années, l'ESPAD organise des sorties sportives sur notre territoire. Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal décident de verser 150 € pour l'année 2019 à cette association et dit que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2019 au compte 6574 en dépenses de la section de fonctionnement.

## **VI – COMPTE-RENDU DES SYNDICATS / COMMISSIONS DE L'AGGLO DU PAYS DE DREUX :**

*Commissions de l'APD :*

- **DÉCHETS** : les agents étudient la possibilité de remettre les verres en apport volontaires dans les points dédiés à cette collecte. Les conseillers posent la question du retour du problème des déchets déposés un peu partout...  
Par ailleurs, les membres de la commission ont été informés de l'obligation de se conformer à une loi européenne qui sera applicable d'ici 2021/2022 : il va être obligatoire de pratiquer le biodéchet. En conséquence, les poubelles « marron » ne seront plus ramassées que tous les quinze jours. Monsieur ROUSSEL met en avant le problème des odeurs lorsqu'il y a de fortes chaleurs.

*Syndicats :*

*SIRP* : le principal changement sera l'acceptation des enfants de 2,5 ans à partir de la rentrée prochaine afin de préserver la classe ouverte à la rentrée dernière. Monsieur ROUSSEL fait part de sa désapprobation concernant cette décision.

## **IX – QUESTIONS DIVERSES**

- Madame le Maire indique que le cahier des charges concernant les travaux dans la maison du garde barrière a été reçu de la part de Florent CHAUDOT. Ce cahier a été transmis à trois cabinets d'études. Monsieur CHAUDOT a évalué le cahier des charges à 1000 € environ. Le premier devis reçu s'élève à 1 900 €. Nous sommes en attente des deux autres devis.

- Réfection du pont d'Écluzelles : il n'y a pas de nouvelles de la part du Conseil Départemental et l'appel d'offres n'a pas encore été lancé.
- Maison des Espaces Naturels : l'entreprise DEBOURG n'a toujours pas terminé son travail. Afin de rattraper un peu son retard, l'entreprise fait travailler son personnel dès 7h le samedi matin, ce qui est permis par l'arrêté départemental (7h – 22h le samedi pour les entreprises). Compte tenu de la proximité des habitations, Madame le Maire a pris un arrêté municipal limitant le bruit de 9h à 20h le samedi.
- Les frelons asiatiques et chenilles processionnaires sont de plus en plus nombreux. Madame le Maire propose de faire une communication aux habitants sur les dangers encourus.
- La Chasse aux œufs de Charpont aura lieu le 27 avril 2019.

Tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés.

La séance est levée à 22h10.